



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Rapports écrits d'organisations internationales pertinentes - Présentation
du Le Fonds pour l'application des normes et le développement du
commerce (STDF)**

Point 14.3 de l'ordre du jour

Document établi par le STDF

Anglais, français, español

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



PRÉSENTATION DU STDF POUR LA QUATORZIÈME SESSION DE LA CMP

1 PRÉSENTATION

1.1. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) aide les pays en développement à mettre en œuvre les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux, ainsi qu'à obtenir et à conserver l'accès aux marchés. Le STDF est une plate-forme mondiale de coordination et de partage des connaissances. Il repère et diffuse les bonnes pratiques, mobilise des ressources et s'efforce de proposer des solutions coordonnées et cohérentes visant à renforcer les capacités SPS. En outre, il apporte un soutien et un financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets collaboratifs et innovants dans le domaine SPS.

1.2. Le STDF a été créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), laquelle héberge et gère le Secrétariat et le Fonds d'affectation spéciale du STDF. De nombreuses autres organisations internationales et régionales menant des activités de renforcement des capacités SPS, des donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale du STDF et des experts de pays en développement, ainsi que les secrétariats de la CIPV et du Codex, participent activement aux travaux du STDF.

1.3. Le présent document fournit une brève mise à jour concernant les activités et projets du STDF depuis la treizième session de la CMP (CMP-13). Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des projets du STDF en cours dans le domaine de la préservation des végétaux, dont bon nombre bénéficient de la participation et des conseils techniques de la FAO et du Secrétariat de la CIPV.

1.4. Les délégués sont invités à s'abonner au Bulletin du STDF (www.standardsfacility.org) pour recevoir régulièrement des informations sur les activités du Fonds.

2 PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

2.1. Le STDF a des travaux en cours sur la mise en œuvre des normes dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). En mars 2018¹, la note conceptuelle consacrée aux PPP a été actualisée pour donner les grandes lignes du programme de nouveaux travaux du STDF sur les PPP, l'objectif général étant de faire fond sur les travaux précédents du STDF et de ses partenaires, de les actualiser et de les compléter.

2.2. Les activités prévues consisteront en: i) une enquête/consultation informelle menée auprès des Membres de l'OMC et des points de contact du Codex sur la manière dont ils utilisent les programmes volontaires d'assurance par des tiers; ii) une activité du STDF, en marge de la réunion du Groupe de travail du STDF, ou un événement plus important; et iii) l'actualisation de la publication conjointe de 2012 du STDF et de la Banque interaméricaine de développement² sur les PPP avec des exemples/des cas d'expérience supplémentaires.

2.3. Le STDF a par ailleurs demandé à ses partenaires de recenser et de diffuser de nouveaux cas d'expérience concernant des PPP dans le domaine SPS et leur rôle dans la mise en œuvre des normes internationales et le renforcement des capacités SPS. Il est prévu de communiquer les conclusions au Groupe de travail du STDF en 2020, ainsi qu'à l'occasion d'un événement plus important (organisé au niveau mondial ou régional). De plus, une nouvelle note d'information doit être mise au point et publiée aux alentours du premier trimestre de 2020.

2.4. Les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) sont invitées à donner des idées et des exemples de PPP dans le domaine de la préservation des végétaux au Secrétariat du STDF.

¹ Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/Concept_note_PPPs_revMar18.pdf.

² Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_PublicPrivatePartnerships_FR_0.pdf.

3 BONNES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

3.1. Le STDF a chargé un expert externe de mener une étude sur les bonnes pratiques réglementaires (BPR), qui répertoriera et analysera des cas d'expérience et des exemples spécifiques d'utilisation des BPR par les pays en développement, afin de recenser les bonnes pratiques, enseignements et recommandations pertinents. Il élaborera également une liste récapitulative sur l'utilisation des BPR afin d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures SPS dans les pays en développement, en vue de garantir la protection de la santé et de favoriser un commerce sûr.

3.2. Lors de la conduite de l'enquête et de l'étude en question, le STDF a reçu de précieuses contributions du Secrétariat de la CIPV. Les ONPV des pays en développement ont été invitées à communiquer des cas d'expérience qui seront inclus dans l'étude. Le texte final de l'étude sur les BPR devrait être prêt au premier semestre de 2019.

4 FAVORISER LE COMMERCE SÛR

4.1. Le STDF a publié une nouvelle note d'information intitulée "Faciliter un commerce sûr: protéger la santé, réduire les coûts du commerce dans le domaine SPS" en juillet 2018.³ Celle-ci décrit un certain nombre de solutions possibles dont les gouvernements disposent pour des échanges commerciaux plus fluides et plus rapides. En Azerbaïdjan⁴, par exemple, un projet financé par le STDF, mis en œuvre par la FAO, renforce actuellement les capacités en matière de contrôles phytosanitaires à l'importation et à l'exportation et contribue à intégrer ces contrôles en un système de guichet unique. Ainsi, les procédures d'inspection phytosanitaire aux postes frontière ont été simplifiées, les fonctionnaires des douanes ayant suivi une formation en même temps que les inspecteurs phytosanitaires pour pouvoir procéder efficacement aux contrôles phytosanitaires. Par ailleurs, il a été mis en place un système informatisé pour les permis d'importation visant à réglementer l'entrée de végétaux et de produits végétaux, lequel contribue aux efforts déployés pour passer à la certification électronique. Cela produira des gains d'efficacité et réduira la durée de la procédure.

5 ATELIER SUR LA COOPÉRATION ENTRE ORGANISMES PRÉSENTS AUX FRONTIÈRES, LE CAP

5.1. L'atelier sur la coopération entre organismes présents aux frontières, qui s'est tenu du 14 au 16 novembre 2018 au Cap (Afrique du Sud)⁵, lancé par le STDF, était une initiative conjointe du Codex, de la FAO, de la CIPV, de l'OIE, du STDF, du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de l'OMD et du Groupe de la Banque mondiale et de l'OMC (unité chargée du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges et unité SPS).

5.2. L'atelier avait pour objectif de: i) contribuer à améliorer la coopération entre les organismes présents aux frontières aux niveaux national et régional et dans les pays de transit; ii) sensibiliser aux liens existant entre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et l'Accord SPS; et iii) étudier les moyens par lesquels la coordination des procédures de dédouanement à la frontière peut faciliter les échanges tout en protégeant la santé des personnes et des animaux et en préservant les végétaux. Ont participé à cet atelier plus de 80 personnes parmi lesquelles les délégués de 13 pays africains et les représentants d'ONPV, d'autorités douanières, d'autorités responsables de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de ministères du commerce, de comités nationaux de la facilitation des échanges et d'autorités de transit.

5.3. Un atelier s'est tenu à Sainte-Lucie sous le titre "The WTO TFA: Supporting Strategic and Effective Implementation in CARICOM" (L'AFE de l'OMC: favoriser une mise en œuvre stratégique et efficace dans la CARICOM)⁶, du 28 janvier au 1^{er} février 2019. Cet atelier, auquel ont participé des autorités SPS et des autorités douanières, a mis notamment en évidence les liens existant entre l'AFE et l'Accord SPS.

³ Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/Briefing_Facilitating_safe_trade.pdf.

⁴ Voir: <http://standardsfacility.org/fr/PG-316>.

⁵ Voir: <http://www.tfafacility.org/border-agency-cooperation-workshop-presentations>.

⁶ Communauté des Caraïbes.

6 ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE SPS POUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS (P-IMA)

6.1. Le cadre P-IMA du STDF⁷ est une approche fondée sur les données disponibles qui vise à éclairer et améliorer le processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, y compris pour ce qui de l'affectation des ressources. Il établit un lien entre les investissements dans le domaine SPS et les objectifs de politique générale tels que la croissance des exportations, la productivité agricole et la réduction de la pauvreté. Dans ce processus, le cadre P-IMA favorise le dialogue public-privé, renforce la transparence et la responsabilisation et améliore l'efficacité économique des décisions prises en matière d'investissements. Une nouvelle note d'information du STDF met en lumière les avantages du P-IMA et indique comment l'utiliser.⁸

6.2. Le cadre P-IMA a été utilisé par le Service national d'inspection et de quarantaine phytosanitaires du Ministère de l'agriculture du Tadjikistan afin d'établir l'ordre de priorité des options d'investissement dans le domaine phytosanitaire pour l'accès aux marchés, au titre d'un don pour l'élaboration de projets du STDF, la mise en œuvre ayant été assurée par la FAO en 2018.⁹

7 ÉVALUATION A POSTERIORI DU PROJET STDF/PG/350

7.1. Une évaluation *a posteriori* indépendante du projet du STDF intitulé "Manuels phytosanitaires généraux, procédures normalisées et kits de formation"¹⁰ a été récemment achevée. Ce projet, exécuté par le Secrétariat de la CIPV, a permis l'élaboration de ressources techniques visant à améliorer la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) par les ONPV des pays en développement.

7.2. Le rapport d'évaluation fournit une évaluation indépendante des résultats du projet fondée sur un examen et une analyse approfondis des rapports, des entretiens et des enquêtes concernant le projet. Il met en évidence les principaux enseignements tirés sur la conception, l'exécution et la gestion du projet. Il contient par ailleurs des recommandations au Secrétariat de la CIPV et au comité de mise en œuvre ainsi qu'au secrétariat du STDF et à la communauté des donateurs dans son ensemble. Le rapport sera publié sur le site Web du STDF au cours des prochaines semaines.¹¹

8 BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE DU STDF

8.1. La Bibliothèque virtuelle du STDF¹² est un référentiel d'information consultable en ligne, assurant un accès rapide et facile à un éventail de ressources documentaires en ligne centrées sur la coopération technique et le renforcement des capacités dans le domaine SPS. Les parties contractantes à la CIPV sont encouragées à transmettre au secrétariat (STDFSecretariat@wto.org), pour inclusion dans la bibliothèque, les documents pertinents, y compris: documents de projets et rapports finals, supports de formation, évaluations/examens de projets, évaluations des besoins en capacités SPS, analyses coûts-avantages, études de cas, travaux de recherche pertinents et autres articles sur le renforcement des capacités SPS.

9 ÉLABORATION DE PROJETS

9.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux bénéficiaires en vue de l'élaboration de projets dans le domaine SPS et finance des dons pour l'élaboration de projets (DEP). Limités normalement à 50 000 \$EU, les DEP aident les requérants à formuler leurs besoins dans le domaine SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être demandés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par des donateurs ou par le STDF.

⁷ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/priorit%C3%A9s-P-IMA>.

⁸ Voir: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PIMA_Briefing_2019.pdf.

⁹ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PPG-561>.

¹⁰ Voir: <http://standardsfacility.org/fr/PG-350>.

¹¹ Voir: *idem*.

¹² Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/effectuer-une-recherche-dans-les-ressources-sps>.

9.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé **93 DEP** au total. Après la CMP-13, un nouveau DEP a été approuvé dans le domaine de la préservation des végétaux (STDF/PPG/634: Asia Pesticide Residue Mitigation through the promotion of biopesticides – Limitation des résidus de pesticides en Asie par la promotion des biopesticides)¹³, concernant l'utilisation des biopesticides pour réduire les résidus de pesticides et faciliter les échanges.

10 FINANCEMENT DE PROJETS

10.1. Des dons pour la réalisation de projets (DRP) peuvent également être obtenus auprès du STDF. Sont considérés favorablement les projets visant: i) à recenser, élaborer et diffuser des bonnes pratiques dans le cadre de la coopération technique dans le domaine SPS et notamment à élaborer et à mettre en œuvre des approches novatrices et reproductibles; ii) à mettre en œuvre des approches régionales pour remédier à des contraintes dans le domaine SPS; et/ou iii) à mettre en œuvre des approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux, la préservation des végétaux et le commerce.

10.2. Les bénéficiaires doivent contribuer au projet avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds, soit par des contributions en nature telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs déjà existants.

10.3. Le STDF soutient actuellement les efforts que le Secrétariat de la CIPV déploie pour améliorer les débouchés à l'exportation des produits végétaux dans les pays en développement en renforçant la capacité de résoudre les questions phytosanitaires pendant les négociations sur l'accès aux marchés et en offrant plus de solutions pour la gestion du risque parasitaire. Plus précisément, ce projet¹⁴ améliorera la compétence et la confiance dans l'utilisation d'une approche systémique de la lutte contre les parasites¹⁵ au moyen d'outils innovants. L'application de ces outils contribuera à l'élaboration de propositions commerciales, à l'amélioration des négociations sur l'accès aux marchés, à l'établissement d'une cartographie des risques phytosanitaires et des mesures à prendre le long des chaînes de production pour faire en sorte que les produits végétaux soient de haute qualité et au recensement des solutions les plus faciles à mettre en œuvre et les plus efficaces pour lutter contre les parasites, ainsi qu'au renforcement de la collaboration au niveau national entre les parties prenantes participant au commerce international.

10.4. Depuis sa création, le STDF a approuvé le financement de **91 projets** au total. En octobre 2018, le Groupe de travail du STDF a approuvé un projet qui renforcera la capacité du secteur ougandais des fruits et légumes de satisfaire aux prescriptions phytosanitaires à l'exportation vers l'Union européenne et d'autres marchés régionaux.¹⁶ En 2018, un projet axé sur la préservation des végétaux en Azerbaïdjan a été achevé.¹⁷

10.5. Le graphique ci-dessous montre que, depuis la création du STDF, **26%** des projets et des DEP ont porté sur des questions relatives à la préservation des végétaux.

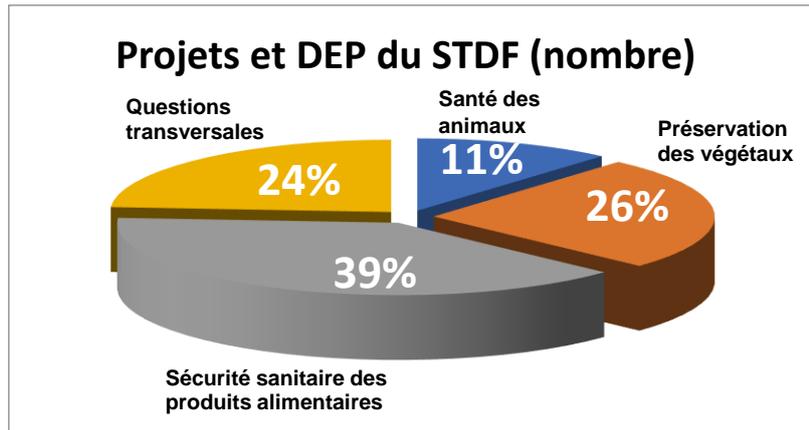
¹³ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PPG-634>.

¹⁴ Voir: www.standardsfacility.org/fr/PG-503.

¹⁵ NIMP 14 (L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire).

¹⁶ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PPG-543>.

¹⁷ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PG-316>.



10.6. Les ONPV sont invitées à présenter des demandes de DEP et des demandes de financement de projets. Les propositions peuvent être présentées à tout moment de l'année, mais doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour pouvoir être examinées à cette réunion. La prochaine date limite pour la présentation des demandes est le **19 juillet 2019**.

MARCHE À SUIVRE RECOMMANDÉE POUR DEMANDER UN DRP OU UN DEP AU STDF:

1. Naviguez dans les pages Web ci-après pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.):

- DEP: <http://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-lelaboration-de-projets>
- DRP: <http://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-la-realisation-de-projets>

2. Consultez les exemples de projets antérieurs:

- a. DEP: <http://www.standardsfacility.org/fr/projectpreparationgrants>
- b. DRP: <http://www.standardsfacility.org/fr/projectgrants>

3. Lisez attentivement la note d'orientation pour la présentation de demandes:
http://standardsfacility.org/sites/default/files/STDFGuidanceNote_French_FINAL_2015.pdf

4. Consultez les parties prenantes pertinentes de votre pays/région.

5. Envoyez une brève note conceptuelle sur le projet envisagé pour obtenir des renseignements sur son admissibilité et ses chances de financement (STDFSecretariat@wto.org).

6. Remplissez un formulaire de demande et envoyez-le par voie électronique avant la date limite:

- a. DEP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PPGApplicationForm_English_FINAL_2015.doc
- b. DRP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PGApplicationForm_English_FINAL_2015.doc

10.7. Le **tableau 1** donne un aperçu des projets du STDF en cours qui portent sur des questions relatives à la préservation des végétaux et au commerce. On trouvera sur le site Web du STDF des renseignements complémentaires sur ces projets, le STDF et ses autres activités, les formulaires de demande et les critères d'admissibilité.

Tableau 1: Projets en cours du STDF pertinents

Intitulé du projet	Objectif et état d'avancement	Contribution du STDF (en \$EU)
STDF/PG/432: Renforcement des systèmes d'information pour la surveillance et le signalement des organismes nuisibles dans la région <u>Asie-Pacifique</u>	<p>Améliorer et favoriser les bonnes pratiques en vue de la collecte, du traitement et de la diffusion efficaces des renseignements tirés de la surveillance des organismes nuisibles dans la région Asie-Pacifique. La mise en œuvre du projet par le Département australien de l'agriculture et des ressources hydriques a débuté en décembre 2016.</p> <p>Le Cambodge, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la RDP lao, la Thaïlande et le Viet Nam participent au projet grâce au soutien du STDF. Singapour et le Myanmar participent grâce à un financement ne provenant pas du STDF.</p> <p>Pour de plus amples renseignements: http://www.standardsfacility.org/fr/PG-432</p>	997 595
STDF/PG/502: Renforcement des capacités au niveau régional pour la mise en œuvre de mesures phytosanitaires et l'accès aux marchés dans les pays membres du <u>COSAVE</u>	<p>Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de mesures phytosanitaires afin de maintenir et améliorer l'état phytosanitaire de la région du COSAVE (qui comprend l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay) et faciliter ainsi les échanges commerciaux dans la région et aider les pays à maintenir les marchés actuels. Le projet, qui a débuté en novembre 2015, est mis en œuvre par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).</p> <p>Pour de plus amples renseignements: http://www.standardsfacility.org/fr/PG-502</p>	1 084 270
STDF/PG/503: Mettre en place une approche systémique au niveau global dans les <u>pays en développement</u>	<p>Élargir les débouchés commerciaux des pays en développement en vue de leur pleine participation au commerce des produits végétaux, grâce au renforcement des compétences et de la confiance dans l'application d'une approche systémique au moyen d'outils innovants d'aide à la prise de décisions. Le projet, qui a débuté en juillet 2018, est exécuté par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).</p> <p>Pour de plus amples renseignements: http://www.standardsfacility.org/PG-503</p>	568 966
STDF/PG/504: La solution ePhyto: Renforcer la sûreté du commerce des végétaux et des produits végétaux par l'innovation dans les <u>pays en développement</u>	<p>Renforcer la capacité des pays de favoriser la sûreté, la sécurité et l'efficacité des échanges commerciaux de végétaux et de produits végétaux grâce à l'établissement d'un cadre mondial pour la certification phytosanitaire électronique. La mise en œuvre du projet par la FAO/le Secrétariat de la CIPV a débuté en décembre 2016.</p> <p>Pour de plus amples renseignements: http://www.standardsfacility.org/fr/PG-504</p>	1 000 000